

COMPTE RENDU SOMMAIRE OFFICIEL
de la séance du jeudi 22 décembre 2011

L'an deux mille onze, le jeudi 22 décembre, à 9 heures, l'assemblée de la province Sud s'est réunie, sous la présidence de **M. Pierre FROGIER**, dans la salle des délibérations de l'hôtel de la province Sud.

Étaient présents : Mmes ANDREA-SONG, ARLIE, BRIZARD, DALY, DAVID, DONIGUIAN-PANCHOU, KATRAWA, LAGARDE, LEQUES, LIGEARD, MALAVAL-CHEVAL, MOINDOU, OHLEN, SANMOHAMAT et VOISIN ainsi que MM. BRETEGNIER, DE GRESLAN, FROGIER, GAY, LASNIER, LAZARE, LEROUX, LOUECKHOTE, MARESCA, MICHEL, MULIAKAAKA, NATUREL, PABOUTY, REGENT, SALIGA, SAM, VITTORI et WAMYTAN.

Étaient absents excusés : Mmes MILLET, LAUOUVEA et WAHUZUE-FALELAVAKI ainsi que MM. BRIAL, ROBELIN et SONG.

Sont partis en cours de séance : Mmes ARLIE, DAVID et BRIZARD ainsi que MM. FROGIER, LOUECKHOTE et MARESCA.

<u>Procuration de</u> :	M. BRIAL	à	Mme ANDREA-SONG ;
	Mme LAUOUVEA	à	M. PABOUTY ;
	Mme MILLET	à	Mme LAGARDE ;
	M. ROBELIN	à	M. LASNIER ;
	M. SONG	à	M. MICHEL ;
	Mme WAHUZUE-FALELAVAKI	à	M. NATUREL.
	Mme ARLIE	à	M. MULIAKAAKA ;
	Mme BRIZARD	à	Mme VOISIN ;
	Mme DAVID	à	M. SAM ;
	M. LOUECKHOTE	à	Mme DONIGUIAN-PANCHOU ;
	M. MARESCA	à	Mme LIGEARD.

L'exécutif de la province était représenté par M. Pierre FORGIER, président, M. LAZARE, premier vice-président, M. VITTORI, deuxième vice-président et Mme LIGEARD, troisième vice-présidente de l'assemblée de la province Sud.

L'Etat était représenté par M. GUEYDAN, commissaire délégué de la République pour la province Sud.

L'administration était représentée par M. GARCIA, secrétaire général, ainsi que par :
M. BACKES, secrétaire général adjoint ;
M. IIMALOKO, secrétaire général adjoint ;
M. GISLARD, secrétaire général adjoint ;
Mme TRAVERS, directrice des ressources humaines (DRH) ;
M. FOREST, directeur de la jeunesse et des sports (DJS) ;
M. ARSAPIN, directeur des finances (DFI) ;
M. THUPAKO, directeur du logement (DL) ;
M. TOUBHANS, directeur juridique et d'administration générale (DJA) ;
M. FRIAT, directeur de la culture (DC) ;
M. MILLOT, directeur du patrimoine et des moyens (DPM) ;
M. FOURMY, directeur de l'environnement (DENV) ;
M. SEVERIAN, directeur du développement rural (DDR) ;
M. BUILLES, directeur de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme BERGER, directrice adjointe de l'éducation (DES) ;
Mme PEIRANO, directrice adjointe de l'équipement (DEPS) ;
M. MOE WAIA, directeur adjoint de l'action sanitaire et sociale (DPASS) ;
M. LARVOR, directeur adjoint de l'économie, de la formation et de l'emploi (DEFE) ;
Mme HAMDACHE, responsable de la cellule de contrôle de gestion (C2G) ;
M. LEHERLE, responsable de l'antenne de La Foa ;
Mlle CHASSARD, chef du service du secrétariat de l'assemblée et de la coordination administrative (DJA) ;
Mme PANGRANI, chef du service administratif et financier (DEPS) ;
M. AYRAULT, chef du service des aides à la construction (DL) ;
M. OEDI, chef du service des affaires budgétaires (DFI) ;
M. ARLIE, rédacteur des débats (DJA).

◆ ◆ ◆

Rapport n°2236-2011/APS : Projet de délibération relatif au budget de la province Sud pour l'exercice 2012.

Le budget primitif 2012 a été organisé sous le régime de l'instruction comptable M 52, avec un vote par fonction conformément à la délibération n°11-2011/APS du 26 mai 2011. Celui-ci s'élève à 56,96 milliards XPF en mouvements réels et se décompose comme suit par section :

- 12,63 milliards XPF en section d'investissement ;
- 44,33 milliards XPF en section de fonctionnement.

En mouvements budgétaires, la croissance est portée à 3% avec des mouvements d'ordre à hauteur de 1,46 milliard XPF.

Au cours du vote des articles, un amendement a été proposé par l'exécutif à l'article douze. L'amendement vise, d'une part, à modifier l'article douze et, d'autre part, à ajouter un article treize ainsi rédigés :

« Article 12 : Une aide au transport est instituée en faveur des personnes bénéficiant de l'aide médicale de la province Sud.

L'aide au transport est destinée à financer une partie des titres de transport maritime ou, pour les personnes âgées ou handicapées, une partie des titres de transport aérien.

Le Bureau est habilité, après avis de la commission des équipements publics, de l'énergie et des transports, à fixer les conditions de mise en œuvre du présent article et, notamment, à définir :

- *Les conditions pour prétendre au bénéfice de l'aide au transport ;*
- *La fréquence et les modalités de versement de cette aide, dans la limite des crédits votés par l'assemblée.*

Le Bureau peut prévoir que l'aide est versée directement, au travers de convention avec les entreprises effectuant un transport régulier de personnes à destination de l'île des Pins.

Article 13 : La présente délibération sera transmise à Monsieur le commissaire-délégué de la République et publiée au Journal officiel de la Nouvelle-Calédonie. »

- Amendement adopté à l'unanimité -

Sur le projet de délibération amendé :

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix) et le RPC (1 voix). (23 voix)*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

S'est abstenu : *Le FLNKS (4 voix)*

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°2241-2011/APS : Projet de délibération instituant le code des aides pour le soutien de l'économie de la province Sud.

Conformément aux orientations stratégiques n°5 de CAP SUD 21 « Développer l'économie et favoriser l'emploi » et n°6 « Protéger et valoriser notre environnement », la province Sud a souhaité revoir l'ensemble des dispositifs d'intervention de la collectivité pour améliorer leur efficience vis-à-vis des administrés. En ce sens, les dispositifs jusqu'alors distincts sont fondus en un véritable code des aides pour le soutien de l'économie, comprenant trois parties distinctes : l'économie générale, l'économie rurale, l'économie verte et qui pourront accueillir les réformes économiques à venir.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et le RPC (1 voix). (27 voix)*

Ont voté contre : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°2022-2011/APS : Projet de délibération abrogeant la délibération modifiée n° 01-91/APS du 10 janvier 1991 instituant une prime de naissance en faveur des éleveurs de chevaux de la province Sud et fixant les modalités de son attribution et de son versement.

La province Sud avait institué en 1991 une prime de naissance en faveur des éleveurs de chevaux afin d'inciter les professionnels de la filière à organiser l'identification et le contrôle de filiation. Toutefois, l'identification des poulains est aujourd'hui inscrite dans les habitudes des éleveurs et leur donne la reconnaissance nécessaire à la valorisation de leurs produits. Dès lors, il est proposé à l'assemblée de la province Sud de supprimer cette subvention puisque son maintien n'a, aujourd'hui, plus d'intérêt avéré.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et le RPC (1 voix). (27 voix)*

Se sont abstenus : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

- Adopté -

Rapport n°2243-2011/APS : Projet de délibération relatif à la participation de la province Sud à la création de l'opérateur forestier.

Lors de sa déclaration de politique générale, le président de la province Sud a présenté le projet de développement de la sylviculture en province Sud. Ce projet, résolument tourné vers l'avenir et au bénéfice des générations futures, consiste en un plan de reforestation qui a pour vocation de créer une véritable filière économique basée sur l'exploitation et la commercialisation du bois. En ce sens, l'assemblée de la province Sud est sollicitée afin de participer à la création d'un opérateur forestier en province Sud, la SAEM Forêt, et pour adopter ses futurs statuts.

Deux amendements ont été proposés par l'exécutif aux articles deux et six du projet de délibération.

Le premier amendement porte sur l'adoption de la nouvelle rédaction des statuts du futur opérateur forestier, prévue à l'article deux.

- Amendement adopté à l'unanimité -

Le second amendement fait suite à une demande des conseillers des commissions conjointes du développement rural et du budget, des finances et du patrimoine qui ont souhaité qu'un siège au conseil d'administration de la SAEM Forêt soit réservé à un membre de l'assemblée qui n'appartienne pas au groupe Rassemblement UMP. En ce sens, il est proposé que l'actuel alinéa six de l'article six soit ainsi rédigé :

« - un membre désigné par l'assemblée de la province Sud en son sein. »

- Amendement adopté à l'unanimité -

Il est procédé à la désignation d'un membre de l'assemblée de province pour représenter la collectivité au sein du conseil d'administration de la société anonyme d'économie mixte SAEM « Sud Forêt » :

Etaient candidats : Mme Odette MOINDOU pour *Le FLNKS*
M. Frédéric de GRESLAN pour *Calédonie ensemble*

La candidature de Mme Odette MOINDOU a recueilli 26 voix.

Mme Odette MOINDOU est désignée au conseil d'administration de la SAEM « Sud forêt ».

Sur le projet de délibération amendé :

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (15 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), le FLNKS (4 voix) et le RPC (1 voix). (27 voix)*

Se sont abstenus : *Calédonie ensemble (11 voix) et l'UDC (2 voix). (13 voix)*

- Adopté -

◆ ◆ ◆

Rapport n°2201-2011/APS : Projet de délibération portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale 2010 de la zone d'aménagement concerté PANDA- Arrêtés des comptes au 31 juillet 2011.

La province Sud a confié par convention à la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) une concession d'aménagement en vue de l'étude et de la réalisation du Parc d'Activités Nord Dumbéa Agglomération (PANDA). Ainsi, conformément aux dispositions du cahier des charges de la concession d'aménagement,

il convient à la collectivité d'adopter le bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, établi chaque année par le concessionnaire. Le document fait apparaître, d'une part, les réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes ainsi que les dépenses restant à réaliser.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Le président M. Pierre FROGIER ayant quitté la séance, les travaux se sont poursuivis sous la présidence du premier vice-président M. Alain LAZARE.

♦ ♦ ♦

Rapport n°2206-2011/APS : Projet de délibération portant approbation du compte rendu annuel à la collectivité locale 2010 de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer - Arrêtés des comptes au 31 juillet 2011.

La province Sud a confié par convention à la société d'équipement de la Nouvelle-Calédonie (SECAL) une concession d'aménagement en vue de l'étude et de la réalisation de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur Mer. Ainsi, conformément aux dispositions du cahier des charges de la concession d'aménagement, il convient à la collectivité d'adopter le bilan financier prévisionnel global et actualisé des activités, établi chaque année par le concessionnaire. Le document fait apparaître, d'une part, les réalisations en recettes et en dépenses et, d'autre part, l'estimation des recettes ainsi que les dépenses restant à réaliser.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1975-2011/APS : Projet de délibération approbation de la modification du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

Suite au jugement du tribunal administratif de Nouvelle-Calédonie en date du 24 mars 2011 et à la demande de la ville de Nouméa, l'assemblée de la province Sud a mis le plan d'urbanisme directeur (PUD) de cette commune en modification. Ainsi, il appartient, aujourd'hui, à l'assemblée de la province Sud d'adopter la mise en modification, du PUD de la ville de Nouméa, qui porte sur le changement de zonage d'une partie des terrains de l'Anse Uaré.

Ont voté pour : *Le Rassemblement-UMP (14 voix), Calédonie ensemble (11 voix), l'Avenir ensemble (7 voix), l'UDC (2 voix) et le RPC (1 voix).* (35 voix)

S'est abstenu : *Le FLNKS (4 voix).*

- Adopté -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1989-2011/APS : Projet de délibération rendant public le plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

Au titre des dispositions de la délibération modifiée n° 74 des 10 et 11 mars 1959 relative aux plans d'urbanisme en province Sud et après avis favorable comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud, il est proposé à l'assemblée de province d'adopter le projet de texte rendant public la mise en révision du plan d'urbanisme directeur de la ville de Nouméa.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1909-2011/APS : Projet de délibération approuvant le plan d'urbanisme directeur de la commune de Bourail.

Dans le cadre des compétences dévolues à la province Sud en matière d'urbanisme ainsi que suite à l'adoption de la délibération 26-2010/APS du 22 juillet 2010 rendant public le plan d'urbanisme directeur (PUD) de la commune de Bourail et après avis favorable du comité d'aménagement et d'urbanisme de la province Sud, il appartient à la collectivité d'approver le nouveau PUD de la commune de Bourail.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1938-2011/APS : Trois projets de délibération relatifs à la modification du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de PANDA.

Le déficit de terrains d'activité sur le grand Nouméa freine le développement industriel et commercial. Ce constat a conduit la province Sud à envisager une opération d'aménagement de grande envergure. Cette opération est située sur la rive sud de l'embouchure de la rivière Dumbéa, sur le territoire de la commune éponyme. La province Sud a décidé de réaliser cette opération dans le cadre d'une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). Ainsi, il est proposé à l'assemblée de la province Sud d'adopter trois projets de délibération qui concernent la modification du plan d'aménagement de zone, du programme des équipements publics et du dossier de création de la ZAC de Panda.

- Projet de délibération approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté PANDA

- Adopté à l'unanimité -

- Projet de délibération adoptant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté PANDA

- Adopté à l'unanimité -

- Projet de délibération adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté PANDA

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°1937-2011/APS : Trois projets de délibération relatifs à la modification du dossier de réalisation de la zone d'aménagement concerté de Dumbéa sur Mer.

Afin de répondre aux besoins en matière de logements et dans le cadre du développement urbain de l'agglomération du grand Nouméa, la province Sud a décidé de répondre à ces enjeux à travers une procédure de zone d'aménagement concerté (ZAC). En ce sens, il est proposé à l'assemblée de province d'adopter trois projets de textes relatifs aux modifications du plan d'aménagement de zone, du programme des équipements publics et du dossier de création de la ZAC Dumbéa sur Mer.

- Projet de délibération approuvant le plan d'aménagement de zone modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer

- Adopté à l'unanimité -

- Projet de délibération adoptant le programme des équipements publics modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer

- Adopté à l'unanimité -

- Projet de délibération adoptant le dossier de réalisation modifié de la zone d'aménagement concerté Dumbéa sur Mer

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°2207-2011/APS : Projet de délibération modifiant la délibération n° 27-2010/APS du 22 juillet 2010 instaurant le conseil provincial des jeunes.

Dans le cadre du plan jeunesse figurant parmi les actions prioritaires de la déclaration d'orientations des actions de la province Sud prononcée le 25 mars 2010, l'assemblée de la province Sud a instauré le conseil provincial des jeunes. Après plus d'un an d'exercice et anticipant sur l'expiration du premier mandat des membres du conseil provincial des jeunes, il est apparu nécessaire de procéder à quelques ajustements concernant la composition du conseil. Il s'agit de modifications quant à sa composition, à la désignation de ses membres ainsi que sur la durée de leur mandat.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Rapport n°2246-2011/APS : Projet de délibération portant adhésion de la province Sud au groupement d'intérêt particulier « Maison de l'Etudiant de la Nouvelle-Calédonie ».

Pour répondre aux besoins des étudiants en Nouvelle-Calédonie, il existe de nombreuses structures en termes d'hébergement, de protection sociale, de stages professionnels, de transport, etc. ainsi qu'une grande diversité des dispositifs de bourses et d'aides scolaires offertes par les provinces, l'Etat et la Nouvelle-Calédonie. Ainsi, à l'initiative de la Nouvelle-Calédonie et de l'Etat, plusieurs collectivités publiques ont convenu de constituer d'un guichet unique « étudiant » disposant des informations utiles pour mener des études supérieures. En ce sens, il est proposé à l'assemblée de province d'adhérer à cette structure.

- Adopté à l'unanimité -

♦ ♦ ♦

Désignations de représentants de la province Sud au sein d'organismes extérieurs :

- A l'assemblée générale du groupement d'intérêt public « Union pour le handicap » (GIP UPH), madame Cynthia LIGEARD est désignée en remplacement de madame Sonia LAGARDE.

- Adopté à l'unanimité -

- Au conseil d'administration de la Bibliothèque Bernheim, madame Alexandra MALAVAL-CHEVAL est désignée en remplacement de monsieur Alain LAZARE en tant que membre suppléant.

- Adopté à l'unanimité -

- Aux comités consultatifs d'action économique prévus par chacune des trois parties du code des aides de soutien à l'économie en province Sud (CASE) :

Etaient candidats : M. Michel LASNIER pour *Calédonie ensemble*
 M. Sylvain PABOUTY pour *Le FLNKS*
 Mme Odette MOINDOU pour *Le FLNKS*

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie I du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désigné monsieur Michel LASNIER, avec 11 voix.

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie II du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désigné monsieur Sylvain PABOUTY, avec 25 voix.

Au comité consultatif d'action économique prévu par la partie III du code des aides pour le soutien à l'économie en province Sud (CASE) est désignée madame Odette MOINDOU, avec 25 voix.

- Adopté à l'unanimité -

◆ ◆ ◆

La séance a été levée à 12 heures 30.

Le président,
PIERRE FROGIER